



**Délibération n° 43 / 2016**

**Département de l'Hérault  
Commune de PIGNAN**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
du CONSEIL MUNICIPAL  
de la COMMUNE de PIGNAN (Hérault)**

L'an deux mille seize, le vingt-trois septembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de PIGNAN étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Mme Michelle CASSAR, Maire,

Etaient présents : Mesdames Isabelle BARDIN, Anne-Marie CALMES, Sylvie CINÇON, Isabelle IRIBARNE, Monique MARCILLAC, Marie-Thérèse MERCIER, Karine QUEVEDO, Fabienne THALAMAS, Katia TROCHAIN, Michèle WASSELIN, Jeanne ZONCA, Messieurs Cyrille AMIRAL, Daniel BERAUD, Daniel DELAUZE, Denis GALINIER, Marc GERVAIS, Mickaël GIL, Joseph MARCO, Patrick MATTERA, Gaspard MESSINA, Bernard PRIOU, Thierry QUILLES.

Absents excusés : Madame Jasmine DE BLOCK (pouvoir à M. Marc GERVAIS), Madame Danièle DUBOUCHER (pouvoir à Mme Karine QUEVEDO), Madame Clara GIMENEZ, Madame Véronique GIMENEZ (pouvoir à M. Patrick MATTERA), Monsieur Julien BIEGEL (pouvoir à Mme Michelle CASSAR), M. Rémi SIE (pouvoir à Mme Sylvie CINÇON).

Il a été procédé conformément à l'article L 2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du conseil ; Madame Karine QUEVEDO a été désignée, à l'unanimité, pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

**Patrimoine foncier – Cession de la parcelle AI 281 – Autorisation**

*Monsieur Denis GALINIER, Adjoint au Maire, Délégué à l'urbanisme et aux travaux, expose au Conseil municipal :*

Suite à la mise en vente de la parcelle appartenant à la Commune cadastrée section AI n°281 d'une superficie de 494 m<sup>2</sup> issue de la division de la parcelle AI 209, une offre d'achat est parvenue en Mairie.

Cette offre d'achat a été présentée par Monsieur CARRIERE Laurent domicilié 34 route de Saussan, 34570 Pignan par l'intermédiaire de l'agence immobilière de Madame Dessalces. Le prix proposé s'élève à 193 154 € soit un prix conforme à l'avis des Domaines délivré au préalable qui estimait la dite parcelle à 340 €/m<sup>2</sup> avec une marge de négociation de +/- 15%.

VU l'avis des Domaines n°2015-202V1818 en date du 15 octobre 2015 ;

Vu le document d'arpentage n°1456K en date du 14 décembre 2015 ;

Vu la délibération n° 84/2015 en date du 14 décembre 2015 ;

Vu la délibération n°15/2016 en date du 11 mars 2016 ;

Vu l'offre d'achat présentée ;

**Commune de PIGNAN (Hérault)**

**Délibération n° 43/2016**

**Objet : Patrimoine foncier – Cession de la parcelle AI 281 – Autorisation.**

La présente affaire a été soumise aux membres de la commission urbanisme le 14 septembre 2016.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à la majorité :

- AUTORISE la vente de la parcelle AI 206 au profit des Monsieur CARRIERE Laurent en précisant que la viabilisation de la dite parcelle sera mise à sa charge exclusive ;
- AUTORISE Madame le Maire à signer tout document relatif à cette affaire.

Nombre de conseillers en exercice : 29

Nombre de présents : 24

Nombre de votants : 28 (dont 5 pouvoirs)

Votes : 28

Pour : 28

Contre : 6 (M. Marc GERVAIS, Mme Isabelle IRIBARNE, M. Daniel BERAUD, Mme Marie-Thérèse MERCIER, Mme Jasmine DE BLOCK, M. Bernard PRIOU).

Abstention : 0

POUR EXTRAIT CONFORME  
LE MAIRE,

Michelle CASSAR



Nota : Le Maire certifie que le compte rendu de cette  
délibération a été affiché à la porte de la mairie ;  
que la convocation du conseil avait été faite le 15 septembre 2016.

Hôtel de Ville – 34570 PIGNAN